

# Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

A2023-115

Nous, Maire de la commune de REDESSAN,

## ARRETE DE DELEGATION EN MATIERE DE SECURITE

### A L'OCCASION DE LA FETE VOTIVE 2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** le déroulement de la fête votive sur le territoire communal, organisée par la commune, du vendredi 18 à 16h00 au mercredi 23 août 2023 à 8h00;

**Considérant** qu'à l'occasion de cette manifestation, les Adjoints au Maire assurent une permanence et assurent les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité et de respect de l'ordre et de la tranquillité publique;

**Considérant** qu'il convient de leur donner délégation pour assurer ces missions ;

### ARRETE

#### Article 1 :

Pour la période du vendredi 18 à 16h00 au mercredi 23 août 2023 à 8h00, les personnes mentionnées ci-dessous, sont délégués, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans le domaine de la sécurité :

Nom	Prénom	Date naissance
BAILLET	Benoît	30/04/1976
BEDOS	Bernard	05/03/1948
PHILIPPE	Valérie	22/08/1964
GLEIZES	Cyrille	17/12/1970
ROMAN	Olivier	09/07/1982
COLSON	Aurélien	11/09/1974
VIGO	Céline	22/08/1972
TELLIER	Brigitte	05/06/1957

#### Article 2 :

Les personnes sus mentionnées auront tout pouvoir pour faire cesser les manifestations dans le cas où celles-ci ne respecteraient pas la réglementation, où si la salubrité, la sécurité publique et le bon ordre venait à être menacés. Les personnes sus mentionnées pourront également procéder au contrôle visuel des effets personnels et superviser le passage des participants au détecteur de métaux.

#### Article 3 :

- Le Maire de la Commune de REDESSAN;
- Les membres du Conseil Municipal Délégués ;

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-030-213002116-20230706-A2023\_115-A

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet, Représentant de l'Etat et inscrit au recueil des actes administratifs.

**Fait à Redessan, le 06 juillet 2023.**

**Fabienne RICHARD - TRINQUIER,**

  
**Maire de REDESSAN**



REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_AR-030-213002116-20230706-A2023\_115-A